

## Bordereau de signature

DEC2018\_0232

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	03/12/2018	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	03/12/2018	<b>™</b> Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-03)

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

## <u>DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS</u> SECTEUR MARCHES

REF: CN / RE

DEC2018\_ 0232

## DECISION

OBJET: CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°18D36 EN COREALISATION AVEC LA FERME DU BUISSON - SCENE NATIONALE DE MARNE LA VALLEE, DANS LE CADRE DU FESTIVAL TOUT'OUIE DE 2018, POUR LE SPECTACLE « RAG'N BOOGIE ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 28, et le Décret n°2017-516 du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté N°ARR2017\_0235 de Monsieur le Maire portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5<sup>ème</sup> Maire-adjoint, pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

CONSIDERANT la sixième édition du Festival Tout'Ouïe de 2018, organisé par la Ferme du Buisson-Scène nationale de Marne la Vallée (Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France (J.M. France) et de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne, du 03 au 16 décembre 2018, en coréalisation avec la Ville de Noisiel (pour le Service Culturel), portant sur la programmation du spectacle « Rag'n boogie », de Sébastien Troendlé,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.16 « Services de spectacles divers (musicaux, danse, théâtre, fournis par des producteurs...», dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

## DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec la Ferme du Buisson - Scène nationale de Marne-la-Vallée (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial), sise Allée de la Ferme à Noisiel (Marne-la-Vallée, 77448 cedex 2) en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France (J.M. France) et de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne, dans le cadre de la sixième édition du Festival Tout'Ouïe de 2018, le marché public de services n°18D36, portant sur programmation pour le Service Culturel de la Ville de Noisiel d'une représentation du spectacle « Rag'n boogie », de Sébastien Troendlé, le dimanche 09 décembre 2018 à 10h30, à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, pour la somme de 1 895,73 € HT (soit 2 000,00 € TTC - TVA 5.5 %), à l'issue de la représentation.



Suite de la décision N°2018\_ 0 2 3 2 portant sur la conclusion du marché public de services n°18D36

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- -Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- -Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- -Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- -Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 2 9 NOV. 2018

Pour le Maire, et par délégation, Le Maire-Adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des quartiers

Patrick RATOUCHNIAK

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le - 3 DEC. 2018

Affiché en Mairie le - 3 DEC. 2018 Publié au Recueil des Actes Administratifs le - 3 DEC. 2018

Notifié le